

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DE L'URBANISME ET HABITAT

---

SECRETARIAT GENERAL A L'URBANISME ET HABITAT

---

PROJET D'URGENCE ET DE RESILIENCE URBAINE DE KANANGA

---

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CHARGE DES OPERATIONS DU PROJET  
D'URGENCE POUR LA RESILIENCE URBAINE DE  
KANANGA**

Décembre 2024

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour financer les travaux d'urgence contre les érosions à Kananga. Après analyse, la Banque mondiale a accepté d'allouer 100 millions de dollars américains à ce nouveau projet, dénommé « Projet d'Urgence pour la Résilience Urbaine de Kananga », en sigle PURUK

Le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga a pour objectif de protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga et renforcer la capacité du gouvernement et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique. Le projet est ancré au Ministère de l'Urbanisme et Habitat et logé à la Direction de l'Urbanisme du Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat.

Le Projet comporte quatre composantes :

### **Composante 1: Interventions d'urgence contre l'érosion des ravins pour protéger les infrastructures essentielles (25 millions de dollars américains)**

Les activités comprendront : (a) la gestion du ruissellement et l'amélioration du drainage, y compris des solutions basées sur la nature (pour rediriger l'écoulement ou améliorer l'infiltration des eaux en utilisant des arbres et des espèces de plantes à enracinement profond) ; (b) la stabilisation des ravines pour arrêter l'érosion et prévenir les glissements de terrain (c.-à-d. remodelage ou reprofilage des canaux à l'aide de géotextiles, de barrages rocheux, de sacs de sable et/ou de filets métalliques), et (c) les activités associées à la restriction de l'accès et à la protection des zones d'intervention, à la surveillance communautaire et à la prévention du déversement de déchets dans les ravines. Cette composante financera également des études techniques, des modélisations techniques et la supervision des travaux. Les types de travaux financés dans le cadre de cette composante sont à forte intensité de main-d'œuvre, de sorte qu'un grand nombre d'emplois temporaires seront générés, ce qui profitera à la communauté locale. Le financement au titre de cette composante comprendra les matériaux, les travaux de génie civil, les études techniques et l'équipement.

### **Composante 2 : Développement urbain résilient intégré (65 millions de dollars américains)**

Cette composante est conçue pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'érosion des ravines, des glissements de terrain et des inondations en soutenant une approche intégrée, holistique et résiliente du développement urbain à Kananga. Les activités commenceront immédiatement après l'approbation du PURUK et viseront à soutenir des approches à moyen et à long terme afin de renforcer les capacités institutionnelles de gestion urbaine, à développer des systèmes de gestion des risques de catastrophe et à financer des infrastructures physiques résistantes aux érosions et aux changements climatiques, ce qui renforcera la résilience de l'économie locale et des moyens de subsistance. Les activités seront conçues en consultation avec les citoyens locaux afin d'être inclusives, de soutenir les populations vulnérables et de renforcer la capacité des communautés à faire face aux risques climatiques et à s'y adapter. Les activités seront liées et éclairées par les enseignements tirés des activités d'urgence, et elles seront mises en œuvre parallèlement à celles tirées de la composante 1.

**Composante 3 : Gestion de projet et soutien à la mise en œuvre** (coût total : 10 millions de dollars américains)

Cette composante financera les coûts liés à la gestion et à la mise en œuvre du projet. Cela comprend, entre autres, le paiement des salaires des consultants de l'Unité de gestion de projet (UGP), les coûts d'audit, la mise en œuvre du Cadre environnemental et social (CES), le paiement des coûts d'indemnisation pour la réinstallation, le suivi et l'évaluation, les voyages d'étude, la communication pour l'ensemble des composantes, la sensibilisation et l'engagement des citoyens.

**Composante 4 : Contingence d'intervention d'urgence (CERC)** (Coût total : 0 million de dollars américains)

Cette composante fournira, au besoin, une réponse immédiate en cas d'une crise ou à une urgence admissible. Des ressources seront allouées à cette composante au besoin au cours de la mise en œuvre. Un manuel d'exploitation du CERC sera préparé par le gouvernement au cours de la première année de mise en œuvre du projet et fournira les lignes directrices et instructions détaillées sur la façon de déclencher le CERC et d'utiliser les fonds (y compris les critères d'activation, les dépenses admissibles et les modalités de mise en œuvre spécifiques ainsi que le personnel requis pour l'autorité de coordination).

La responsabilité globale de la mise en œuvre du projet sera confiée à une Unité de Gestion de Projet (UGP) sous la tutelle du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH), qui a déjà de l'expérience dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale, notamment le Projet de Développement Urbain (PDU) d'une enveloppe de 190 millions de dollars américains et qui avait financé en 2021 les activités de stabilisation des érosions, à Kananga, similaires à ce qui sera fait dans le cadre du PURUK.

L'UGP dirigera la mise en œuvre globale et aura des responsabilités en matière de rapports auprès du MUH et de la Banque. L'UGP regroupera toutes les informations fiduciaires, de sauvegardes, techniques et relatives aux résultats du projet pour transmission à la Banque mondiale. Il sera également en charge des audits externes du projet et assumera la fonction globale d'audit interne. La capacité de mise en œuvre des projets par le MUH sera renforcée par le recrutement, par voie compétitive et par un comité indépendant, de consultants expérimentés à des postes clés.

Dans le but de favoriser les conditions de mise en vigueur des Accords de financement, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat a mis en place un Comité de recrutement pour sélectionner, conformément aux directives de la Banque mondiale, un Chargé des Opérations de l'Unité de Gestion du Projet,

## **II. UN CHARGE DES OPERATIONS**

### **1. MISSIONS ET TACHES**

Placé sous l'autorité du Coordonnateur, le Chargé des Opérations est responsable pour les tâches de planification générale et le suivi des activités du Projet et des relations techniques avec les partenaires, les entreprises et prestataires de travaux publics et firmes d'assistance technique, nécessaires à la mise en œuvre des projets. Le Chargé des Opérations sera chargé de :

- Assurer la planification opérationnelle des différentes activités, l'élaboration, l'exécution et le suivi technique du programme d'activités ;
- Veiller et participer à l'élaboration du plan de travail et budget annuel (PTBA) de l'UGP;
- Fournir au Coordonnateur des informations techniques utiles à l'évaluation des firmes d'assistance technique et des cadres techniques de l'UGP;
- Assurer que les missions de chaque fonction de l'unité de projet sont bien définies ;
- Veiller au respect du calendrier des actions suivant le plan de passation des marchés en vigueur, du budget établi au niveau des différentes conventions et marchés, ;
- Assurer l'organisation de la réception provisoire puis définitive des travaux, etc.
- Réaliser ou participer à la préparation et à la réalisation de toutes les études techniques à réaliser dans les volets requérant la gestion ou l'implication de l'UGP rechercher la qualité des documents produits par les consultants recrutés dans le cadre du Projet ;
- Veiller à la bonne supervision et conduite de toutes les activités de travaux publics financés par le Projet ;
- S'assurer de la contribution effective de toutes les personnes impliquées dans la préparation du projet, et le cas échéant la mise en œuvre du projet, dans tous ses aspects (aspects opérationnels, fiduciaires, suivi-évaluation, communication, etc.) ;
- Assurer toute autre tâche relative à la bonne mise en œuvre du projet demandée par le Coordonnateur.

## 2. LES QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le Chargé des Opérations doit disposer des qualifications et expériences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en Génie Civil, Travaux Publics (Bac + 4 au minimum) ou domaines similaires ;
- Avoir une expérience professionnelle minimale de sept (7) ans dans le secteur urbain en tant que responsable ou coordonnateur technique dans un projet dont au moins cinq (5) ans dans des projets multidisciplinaires, de préférence financés par des bailleurs de fonds internationaux ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, de l'internet et des logiciels courants comme Word, Excel, PowerPoint et autres logiciels intégrés de type Project ;
- Avoir une maîtrise parfaite du Français.

## 3. CRITERES DE PERFORMANCE

Les résultats attendus des prestations du Chargé des Opérations sont les suivants :

- Bonne implication des structures et agences associés à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Respect des délais dans les plans d'action convenus lors des missions (au moins 75 % des actions complétées dans les délais convenus) ;
- Communication régulière avec les parties prenantes et bénéficiaires selon l'échéance et modalités à convenir ;
- Reporting régulier sur les activités du projet et proposition de mesures correctrices en cas de retard ;

Les critères de performance seront développés dans le cadre du contrat et complétés par des critères de performance annuels selon les procédures à inclure dans le Manuel d'Exécution du Projet, et ensuite ajustés au besoin en cas de renouvellement de contrat par avenant.

#### 4. DUREE, EVALUATION ET LIEU DE LA MISSION

Un contrat de douze (12) mois sera signé avec une période d'essais de 6 mois, et pourrait être renouvelé suite à une évaluation de performance satisfaisante.

Le poste est basé à **Kananga**.

### III. PROCEDURE DE SOUMISSION ET DATE DE CLOTURE DES CANDIDATURES

Le Comité de recrutement invite à présent les consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les consultants intéressés devront donner les informations démontrant qu'ils ont la qualification requise et une expérience pertinente pour réaliser les prestations à l'adresse suivante :

**Cellule Infrastructures**  
**70A, Avenue Roi Baudouin**  
**Kinshasa/Gombe**  
**République Démocratique du Congo**  
**Téléphone : (+243)81.037.64.94, (+243).993.152.226.**  
**E-mail : [recrutement.ci@celluleinfra.org](mailto:recrutement.ci@celluleinfra.org);**  
**Site web : [www.celluleinfra.org](http://www.celluleinfra.org)**

Un consultant sera recruté conformément aux dispositions pour la sélection des consultants contenues dans les Directives de la Banque mondiale pour les emprunteurs (4ème Edition, Novembre 2020).

La date de clôture de dépôt des candidatures est fixée au **27 décembre 2024 à 00h00**.